

N° 2017/O2/051

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : Mme Karine CHINESI AU NOM DU  
GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**- OBJET : OURAGAN IRMA DANS LES ANTILLES FRANCAISES :  
PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE AIDE  
EXCEPTIONNELLE DE LA CTC EN FAVEUR DE LA  
FONDATION DE FRANCE.**

---

**CONSIDERANT** les dégâts de toutes natures provoqués par le passage de l'ouragan IRMA les 5 et 6 septembre 2017 dans les Antilles françaises, principalement à Saint Martin et à Saint Barthélemy,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, le bilan humain provisoire est évalué à une dizaine de morts, et des dizaines de blessés et de disparus,

**CONSIDERANT** que depuis, la population manque d'eau, de vivres et de biens de première nécessité, qu'elle doit faire face à une recrudescence de délinquance ; et que l'on estime que 70% des habitations ont été détruites,

**CONSIDERANT** que de par le monde, la solidarité s'organise via des ONG ou des organismes caritatifs tels que la Croix-Rouge, le Secours Populaire et la Fondation de France,

**CONSIDERANT** que les antennes insulaires de ces entités se mobilisent aussi dans notre région, et que les Corses participent à cette solidarité envers les populations sinistrées, également iliennes, en grande détresse depuis le passage de l'ouragan,

**EXPRIME** solennellement son entière solidarité et son soutien envers les populations et les autorités des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy qui ont subi de plein fouet l'ouragan IRMA.

**ENCOURAGE** les Corses à participer ou à renforcer l'élan de solidarité organisé par plusieurs associations.

**PROPOSE** le versement d'une aide exceptionnelle de la CTC en faveur de la Fondation de France, au titre du programme « *Solidarité nationale pour les Antilles* ».

\* \* \*